



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris le 02 octobre 2023

Influenza aviaire hautement pathogène : Démarrage de la première campagne de vaccination des canards, une première en France et dans le monde

Marc Fesneau, ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, assiste lundi 2 octobre aux premières opérations de vaccination de canards, dans les Landes et le Gers, dans le cadre de la grande campagne nationale lancée par le ministère. Près de 64 millions de canards sont concernés. Inédite dans son principe et par son ampleur, cette campagne de vaccination contre l'influenza aviaire hautement pathogène (IAHP) vise à mieux protéger la santé des animaux et celle des hommes, face à des épizooties de plus en plus fréquentes.

L'engagement est tenu.

En décembre 2022, après trois années de crises « influenza aviaire » successives, le ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire fixait l'objectif d'établir un dispositif vaccinal à l'automne 2023. Neuf mois plus tard, la première campagne de vaccination jamais organisée en France et dans le monde a débuté : les derniers textes réglementaires nécessaires pour déployer cette campagne ont été publiés le 28 septembre au Journal officiel.

Depuis le 1^{er} octobre 2023, les opérations de vaccination conduites sous la supervision des vétérinaires sanitaires ont ainsi pu débuter dans les exploitations agricoles, en lien avec les éleveurs et les acteurs des filières professionnelles.

La vaccination sera obligatoire pour les élevages détenant plus de 250 canards (Barbarie, mulard et Pékin) dont les produits (viande et foie gras) sont destinés à la commercialisation. L'ensemble du territoire métropolitain (à l'exception de la Corse) est concerné, ce qui représente environ **64 millions de canards à vacciner dans 2700 élevages**, sur une période la campagne 2023-2024.

► Toutes les informations utiles pour comprendre et mettre en œuvre la vaccination dans les élevages (plan de vaccination détaillé, foire aux questions, fiches techniques pour les acteurs de terrain...) sont disponibles [ici](#).

Cette campagne vaccinale, dont le **montant avoisine les 100 millions d'euros**, sera prise en charge à **85% par l'Etat**, le reste étant à la charge des filières.

La France mettra à disposition des instances européennes, des Etats membres de l'Union européenne et des pays tiers, toutes les informations utiles pour cette première mondiale, notamment en ce qui concerne la surveillance post-vaccinale mise en place dans les élevages.

Fruit d'un énorme travail conduit par et sous l'égide des services du ministère notamment la DGAL, la préparation de la campagne de vaccination s'est faite en étroite concertation avec les filières professionnelles, tant du côté de l'élevage que des vétérinaires.

Le dispositif vaccinal offre **un bouclier additionnel pour protéger les élevages**. Il renforce les mesures classiques de prévention déjà en vigueur sur le territoire métropolitain (mesures de biosécurité, surveillance sanitaire garantissant une détection précoce de la maladie ; réduction de la densité des élevages...) dont la bonne application reste impérative.

Pour mémoire, 1 378 foyers IAHP ont été recensés en élevage lors de l'épizootie 2021-2022 en France, conduisant à l'abattage de 22 millions de volailles. Lors de l'épizootie 2022-2023, 402 foyers en élevage ont été recensés, pour un total de 10 millions de volailles abattues.

« J'ai annoncé le lancement de la campagne de vaccination en décembre dernier avec un objectif simple. Débuter la vaccination au début du mois d'Octobre. L'engagement est donc tenu. Grâce à une formidable mobilisation collective, la France sera ainsi le premier pays de l'Union Européenne à vacciner contre l'influenza aviaire. Et le premier pays au monde à vacciner selon un protocole garantissant une traçabilité rigoureuse et un suivi rapproché des animaux vaccinés », déclare Marc Fesneau.

Contacts presse

Service de presse de Marc FESNEAU
Tél : 01 49 55 59 74
cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr

Service de presse du ministère
Tél : 01 49 55 60 11
ministere.presse@agriculture.gouv.fr

Ministère de l'Agriculture
et de la Souveraineté Alimentaire
Hôtel de Villeroy
78 bis rue de Varenne
75007 Paris
www.agriculture.gouv.fr
@Agri_Gouv